Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 39 (1894)

Heft: 8

Rubrik: Actes officiels

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dès le départ d'Yverdon par le train de 9 h. 30 : vareuse et casquette, sans sabre.

MM. les officiers pourront laisser à la gare d'Yverdon, munis de leurs nom, adresse et grade, leurs bagages et leur sabre, qui seront transportés dans les logements respectifs, où ils seront retrouvés le samedi soir.

Tenue pour le dimanche 2 septembre :

Tenue de service avec casquette.

L'exposition d'Yverdon sera ouverte le dimanche 2 septembre dès 8 h. du matin. Entrée gratuite pour MM. les officiers sur présentation de la carte de participant.

MM. les officiers participant à la reconnaissance sont invités à se pourvoir de la carte Dufour au '/100000 (feuille nº Xl) ou de la carte vaudoise au '/50000 (feuille nº II).

ACTES OFFICIELS

Le Conseil fédéral a pris l'arrêté suivant au sujet des maladies survenant après un service militaire :

- Art. 1er. Les maladies survenant après un service militaire et donnant droit à une indemnité ne peuvent être soignées à domicile que sur une autorisation préalable du médecin en chef de l'armée (article 7 de la loi fédérale concernant les pensions militaires et les indemnités, du 13 novembre 1874, et §§ 99 et 106 de l'instruction sur l'appréciation sanitaire des militaires, du 2 septembre 1887).
- Art. 2. Le médecin consulté ou appelé par le malade est tenu de faire entrer immédiatement, si possible, celui-ci dans un hôpital *ad hoc* et d'informer, sans retard, le médecin en chef du cas (§ 101 de l'instruction précitée).
- Art. 3. Le médecin n'est dégagé de cette obligation que si le malade ou sa famille renonce expressément à l'indemnité fédérale.
- Art. 4. Si le médecin ne s'acquitte pas de ce devoir, il est loisible au malade de lui intenter une action civile en se basant sur l'article 50 du code fédéral des obligations.
- Art. 5. Pour le médecin militaire, lors même que celui-ci ne se trouverait pas alors en service, cette annonce prescrite par l'article 2 ci-dessus constitue un devoir de service.

Le Conseil fédéral a procédé à la nomination et au transfert des officiers suivants dans l'artillerie de position:

- 1º M. Rodolphe *Balsiger*, lieutenant-colonel à Berne, actuellement commandant de la division de réserve d'artillerie de position, est nommé commandant de la IIIe division d'artillerie de position.
- 2º M. Vincent *Dufour*, major à Brent (Vaud), actuellement second officier d'état-major de la II^{me} division d'artillerie de position, est nommé commandant de la division de réserve d'artillerie de position.
- 3º M. Frédéric *Rotacher*, major à St-Imier, actuellement à disposition, est nommé second officier d'état-major de la II^{me} division d'artillerie de position.
- Le Département militaire a nommé instructeur d'arrondissement (sous réserve de son incorporation ultérieure dans un arrondissement): M. Hugo Hungerbühler, de St-Gall, colonel-brigadier, actuellement instructeur de Ire classe d'infanterie et remplaçant intérimaire de l'instructeur en chef de l'école centrale.
- Il a nommé instructeurs de 1^{re} classe de cavalerie: MM. Henri de Cerjat, lieutenant-colonel, à Lausanne; Théophile Bernard, lieutenant-colonel, à Berne; E. Wildbolz, lieutenant-colonel, à Berne.
- Le Conseil fédéral a nommé commandant du IV^{me} régiment d'infanterie d'élite, M. Gaspard *Kopp*, major à Ebikon (Lucerne), actuellement commandant du bataillon 41. En même temps, il l'a promu au grade de lieutenant-colonel.
- Il a nommé commandant du bataillon de fusiliers 84 de landwehr, M. Gaspard *Keller*, major, instructeur de 1^{re} classe de la VII^{me} division.
- M le major *Jent* est promu au grade de lieutenant-colonel d'infanterie et reçoit le commandement du XVIIe régiment d'infanterie de landwehr.
- —Le Conseil fédéral a nommé officiers de troupes sanitaires les personnes ci-après désignées qui ont suivi avec succès l'école préparatoire no II d'officiers de troupes sanitaires, à Bâle :
- A. Premiers lieutenants (médecins): MM. Ernest Baumann, de et à Hérisau; Jean-Jacques Hægi, à Kappel (Zurich); Fritz Suter, de et à Bàle; François Cherno, de Dornach, à Kreuzlingen (Thurgovie); Henri Meyer, de et à Bàle; Jean Weiss, de Zurich, à Aarau; Arthur Gloor, de Bàle, à Lausanne; Guillaume Kesselbach, de Lucerne, à Altdorf; Willy Déteindre, de et à Saint-Gall; Gallus Deschwanden, de Kerns (Obwald), à Tobel (Thurgovie); Jaques Nadler, de Huben, à Münsterlingen; Gédéon Gisler, de Flaach, à Bàle; Christophe Bandli, de et à Andeer; Robert Kistler, de et à Reichenburg (Schwytz); Théodore Lang, d'Oftringen, à Zurich; Alfred Ulrich, d'Unterstammheim, à Königsfelden; Alfred Wili, de et à Alt-

wis; Reinhardt Erzer, de et à Sænen (Soleure); François Hüsler, de Neudorf, à Lucerne.

B. Lieutenants (pharmaciens): Raymond Bossard, de et à Zoug; Antoine Martinoli, de et à Dongio; Emile Kesselring, de Mürstetten, à Reinach.

Il a nommé lieutenants de troupes sanitaires (vétérinaires), école préparatoire à Thoune: MM. Alexis Boudry, de et à Ecoteaux sur Palézieux; Fritz Bichsel, de Sumiswald, à Courtepin; Rodolphe Messerli, de et à Rümligen (Berne); David Huber, de Pampigny, à Genève; Oscar Bürgi, de Lyss, à Berne; Jean-Ernest de Grafenried, à Schaffhouse, près Berthoud; Jean Krauer, de Hombrechlikon, à Lucerne; Arthur Zumkehr, d'Adelboden, à Wängi; Louis Engi, de Davos, à Lausanne; Joseph Christen, de à Beinwyl, près Muri; Charles Tresch, de Carrasso, à Bellinzone; Adolphe Scheidegger, de Madiswyl, à Berne.

— Le département militaire a nommé chef du bureau des subsistances et des magasins du commissariat fédéral des guerres: M. Robert *Keppler*, de Muhen (Argovie), major, actuellement secrétaire de ce commissariat.

Le Conseil fédéral a adopté un insigne pour les meilleurs tireurs et patrouilleurs de la cavalerie.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

† Le major Bovy. — Le corps des instructeurs du ler arrondissement de division vient de faire une perte sensible en la personne du major Arnold Bovy, décédé le 24 août, après une cruelle maladie. Cette perte sera non moins profondément sentie par les nombreuses générations de soldats que le major Bovy a dressés et qui, tous, lui gardaient un sentiment sincère mêlé de respect et d'affection.

Le major Bovy jouissait en effet d'une grande popularité parmi la troupe, non pas de cette fausse popularité que certains officiers, heureusement de plus en plus rares, s'attirent par des allures peu compatibles avec la dignité et le sérieux de leur tàche, mais la vraie popularité militaire faite de confiance et du désir d'obéir. Il y a deux genres de supérieurs: ceux qui cherchent à plaire aux hommes, ce sont rarement de bons officiers; et ceux auxquels les hommes voudraient plaire, ce sont les officiers de bonne marque. Le major Bovy était de ces derniers.

Il meurt âgé de 44 ans seulement. Né à Genève, fils du musicien bien connu, Bovy-Lysberg, et neveu du graveur Bovy, il commença à Genève